



Caisse de garantie
contre les intempéries
Ouest-Bretagne

AVIS D'APPEL DES COTISATIONS ANNEE 2017

BULLETIN D'ADHESION

Cotisations trimestrielles 2017

Echéance : le 15 mars, 15 juin, 15 septembre, 05 décembre 2017

- | | | |
|--------------------------|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | OPTION 40 JOURS INTEMPERIES MONTANT A PAYER | 315 € 90 |
| <input type="checkbox"/> | OPTION 30 JOURS INTEMPERIES MONTANT A PAYER | 238 € 50 |
| <input type="checkbox"/> | OPTION 20 JOURS INTEMPERIES MONTANT A PAYER | 162 € 00 |

(Veuillez cocher l'option choisie pour l'année)

Matricule du marin : (bien indiquer la lettre clé de votre matricule)

NOM Prénom

Adresse

Adresse @

Navire d'embarquement (uniquement PP, PC et PL)

Téléphone :

(les pensionnés de l'ENIM ne peuvent adhérer).

Paiement par chèque : joindre ce bulletin au règlement + un RIB (pour le reversement des indemnités).

Nous vous rappelons que le paiement par chèque engendre des frais de gestion complémentaires fixés à 10 €/trimestre

Paiement par prélèvement automatique : joindre l'autorisation de prélèvement + R.I.B.

Fait à le

Signature